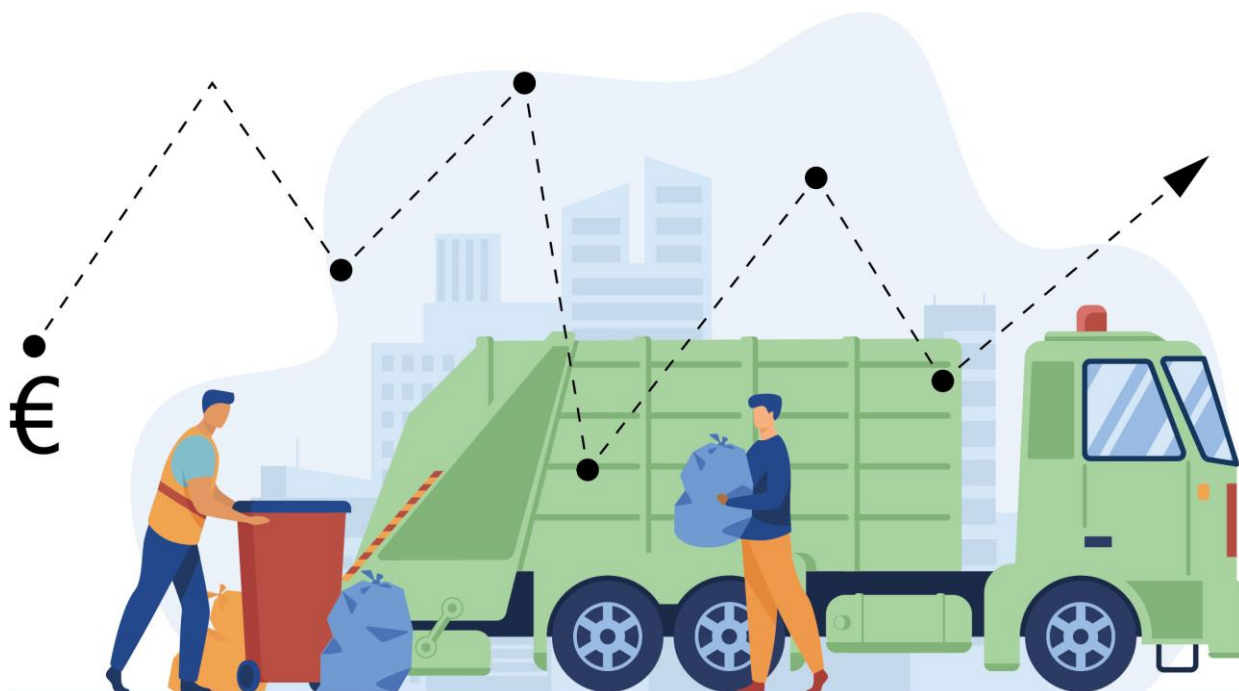


RÉFÉRENTIEL RÉGIONAL DES COÛTS DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS EN ÎLE-DE-FRANCE

DONNÉES 2023

Mai 2026

Aurélie TUPEK / Chargée d'études – Observation économique



SOMMAIRE

1 CHIFFRES CLÉS RÉGIONAUX

2 CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCHANTILLON

3 COÛTS DE GESTION DES DMA EN ÎLE-DE-FRANCE

4 COÛTS DE GESTION DES FLUX PAR ÉTAPE TECHNIQUE

5 METHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

6 PLANIFICATION RÉGIONALE

CHIFFRES CLÉS RÉGIONAUX



OBJECTIF NATIONAL ADEME

100 % des EPCI avec une matrice 2023 validée



TAUX DE PARTICIPATION

64 % des EPCI avec une matrice 2023 validée



COÛT DU SERVICE PUBLIC

104 € HT par habitant pour la gestion des DMA en 2023



NIVEAU DE FINANCEMENT

110 % : Taux moyen de couverture du coût du service par le financement



EVOLUTION DES COÛTS

+ 7 % par rapport à 2022

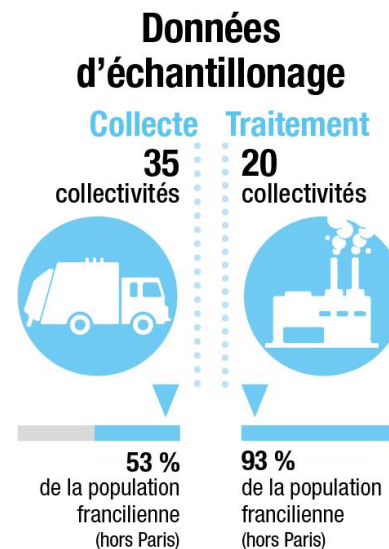
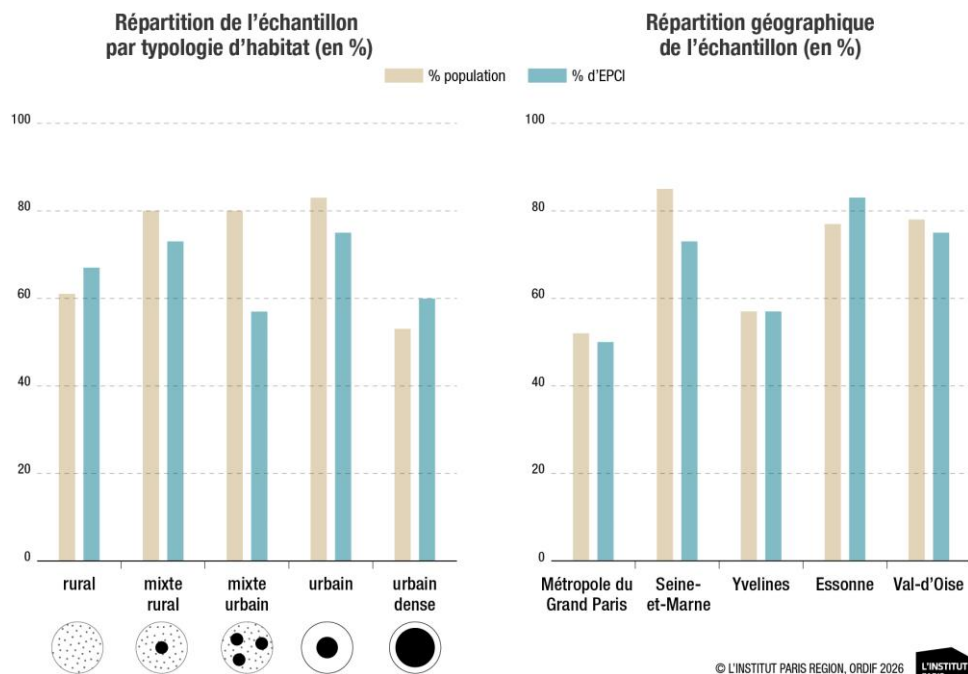
CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCHANTILLON

Le référentiel 2023 porte donc sur **39 collectivités**, toutes compétences confondues, soit **64 % des EPCI**.

La population couverte par une matrice sur les périmètres collecte & traitement est de 6,4 millions d'habitants [64 % de la population hors Paris].

Les données issues de l'analyse de l'échantillon régional sont présentées hors Paris.

Pour la constitution de l'échantillon consolidé, toutes les collectivités ayant une matrice 2023 **validée au 15 novembre 2025** ont été retenues.



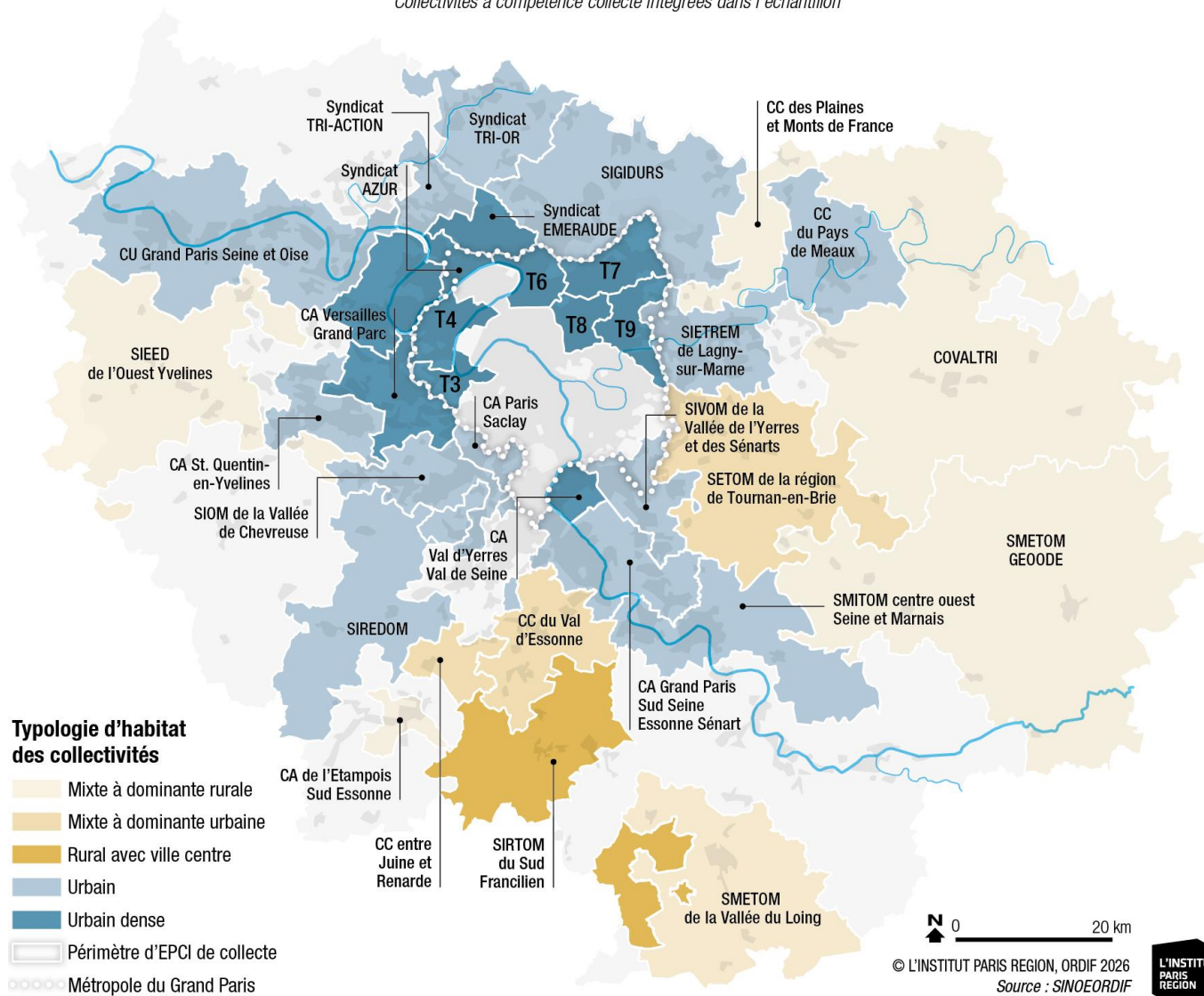
© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF 2026
Source : ORDIF



CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCHANTILLON

Référentiel des coûts 2023

Collectivités à compétence collecte intégrées dans l'échantillon



0 20 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF 2026
Source : SINOEORDIF



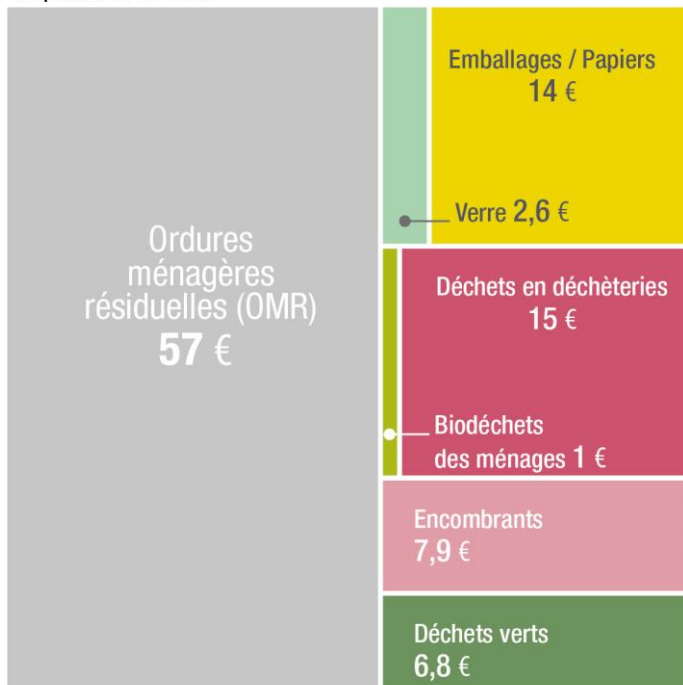
COÛTS DE GESTION DES DMA EN ÎLE-DE-FRANCE

Coûts consolidés franciliens



En 2023, le coût
Du service public était
de **104 € par habitant**

Répartition du coût



En 2023, le coût aidé hors taxes en Île-de-France était de **104 €** par habitant.

Le principal flux reste toujours les OMR avec 57 € par habitant suivi de la gestion des déchets en déchèteries, 15 € par habitant.

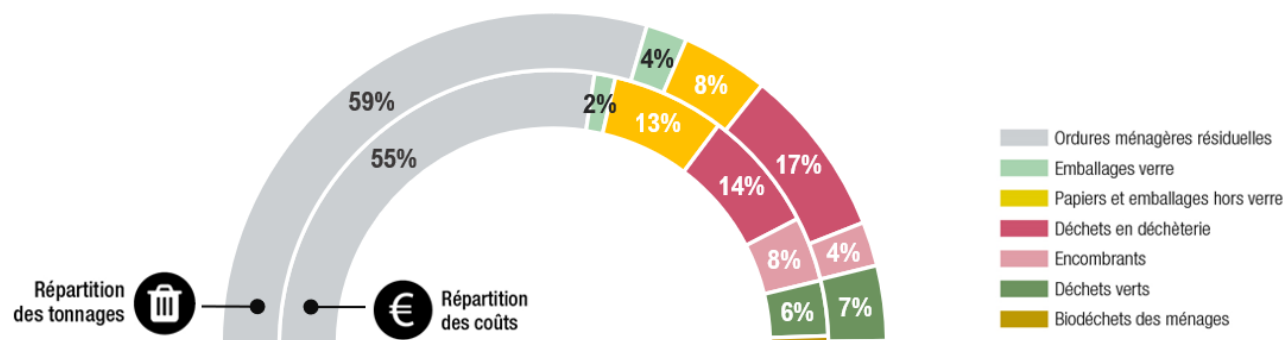
La gestion des flux occasionnels en porte-à-porte comme les encombrants et les déchets verts représentent à eux deux près de 15 € par habitant, le même coût que les déchèteries.

Alors que le gisement d'emballages reste encore important dans les OMR, le coût de gestion des collectes séparatives ne représente que 14,5 € par habitant.

Les données régionales seront comparées aux données nationales 2023 de l'ADEME.

COÛTS DE GESTION DES DMA EN ÎLE-DE-FRANCE

Lien entre coûts et quantités

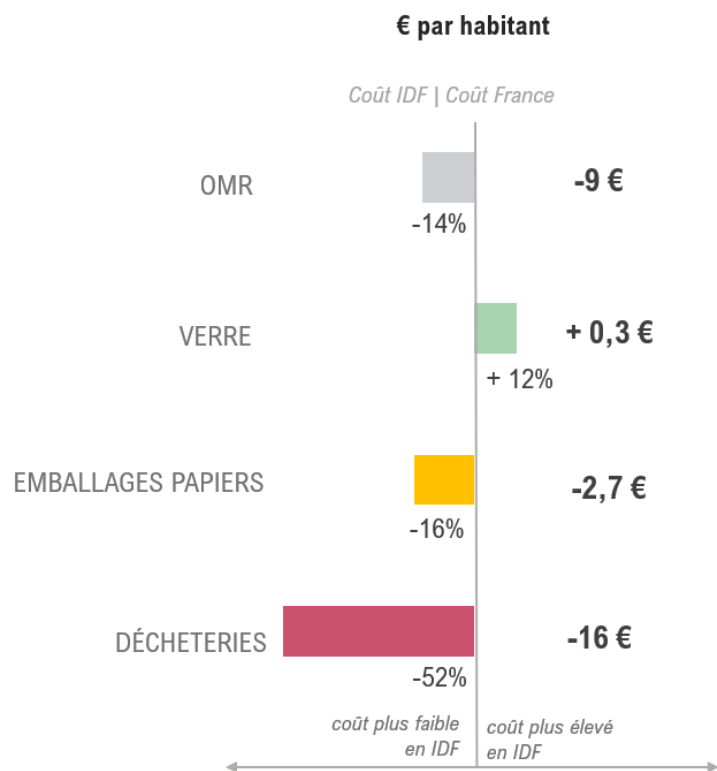


Le graphique ci-dessus met en parallèle la répartition des ratios de collecte par flux ainsi que les coûts afférents. La répartition du coût aidé entre les flux pris en charge ne suit pas toujours celle du ratio collecté.

Ainsi, il apparait que la gestion du verre représente un coût proportionnellement moins élevé (2 %) que les quantités (4 %) lié à une généralisation de l'apport volontaire ainsi qu'un poids important de ce flux. Inversement, la gestion des emballages papiers représente proportionnellement un poids financier plus important (13 %) par rapport aux quantités (8 %), lié aux performances faibles, à la généralisation du porte-à-porte et un flux volumineux mais plutôt léger.

COÛTS DE GESTION DES DMA EN ÎLE-DE-FRANCE

Comparaison avec les données nationales



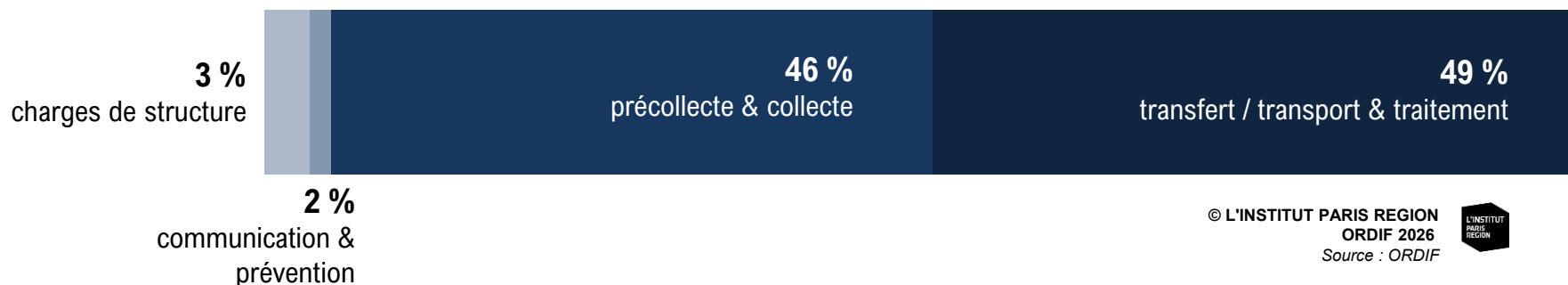
Les coûts franciliens se distinguent par quelques différences par rapport aux coûts nationaux. Des flux sont ainsi moins coûteux en Île-de-France. Ainsi, pour les OMR, le recours à l'incinération, la présence d'exutoires de grandes capacités et performantes énergétiquement permet ainsi d'optimiser les coûts.

Concernant les emballages, le coût réduit est surtout justifié par une moindre performance de collecte en kg/habitant.

Enfin, les déchèteries coûtent 2 fois moins cher en Île-de-France du fait d'un déficit d'équipements, notamment en métropole et donc de ratios de collectes moins élevés. Cependant, la présence d'un fort niveau de service de collecte en porte à porte de déchets occasionnels (encombrants et déchets verts) relativise le coût global de gestion des déchets occasionnels

COÛTS DE GESTION DES DMA EN ÎLE-DE-FRANCE

Principaux postes de charges



© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2026
Source : ORDIF



Les charges de structure comprennent le fonctionnement de la vie politique, la direction, l'encadrement et l'administration générale. Elles comptent pour 43% du total (6 % à l'échelle nationale en 2023) et représentent 4,8 € par habitant.

Les charges de communication et de prévention des déchets représentent près de 2 % des dépenses pour environ 2 € par habitant (3 % à l'échelle nationale en 2023). La communication renvoi aux opérations initiées par la collectivité pour faire connaître et bien utiliser le service alors que les charges de prévention concourent à la réduction de la quantité et de la nocivité des déchets.

Les charges de précollecte et collecte représentent aussi, comme au niveau national, 46 % des dépenses pour près de 60 € par habitant (38 % à l'échelle nationale en 2023). Enfin arrivent les charges de transport et traitement : 49 % des charges (49 % à l'échelle nationale en 2023), pour 65 € par habitant.

COÛTS DE GESTION DES DMA EN ÎLE-DE-FRANCE

Liens entre coût aidé et ratios de collecte

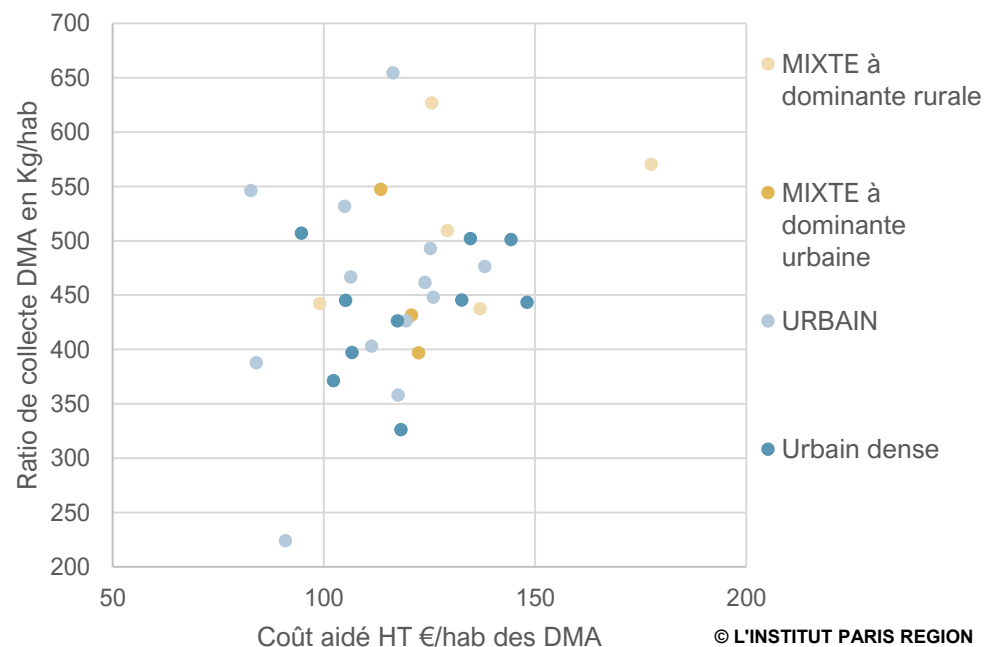
Le graphique ci-contre met en parallèle le coût de gestion du service avec les quantités de DMA produites.

La tendance montre, et ce pour toute typologie d'habitat, que plus le ratio de collecte est important, plus le coût de gestion des déchets est élevé.

Un des axes de maîtrise est donc de diminuer la quantité de déchets entrant dans le service public, soit par la limitation des déchets assimilés mais aussi de manière générale la réduction des déchets.

Les données présentées sont les coûts tous flux des EPCI à compétence collecte. Y compris flux occasionnels et spécifiques comme les déchets des collectivités ou dépôts sauvages

80 % Des collectivités à compétence collecte ont des coûts aidés compris entre 105 et 125 €HT/hab



COÛTS DE GESTION DES DMA EN ÎLE-DE-FRANCE

Évolution des coûts du référentiel régional

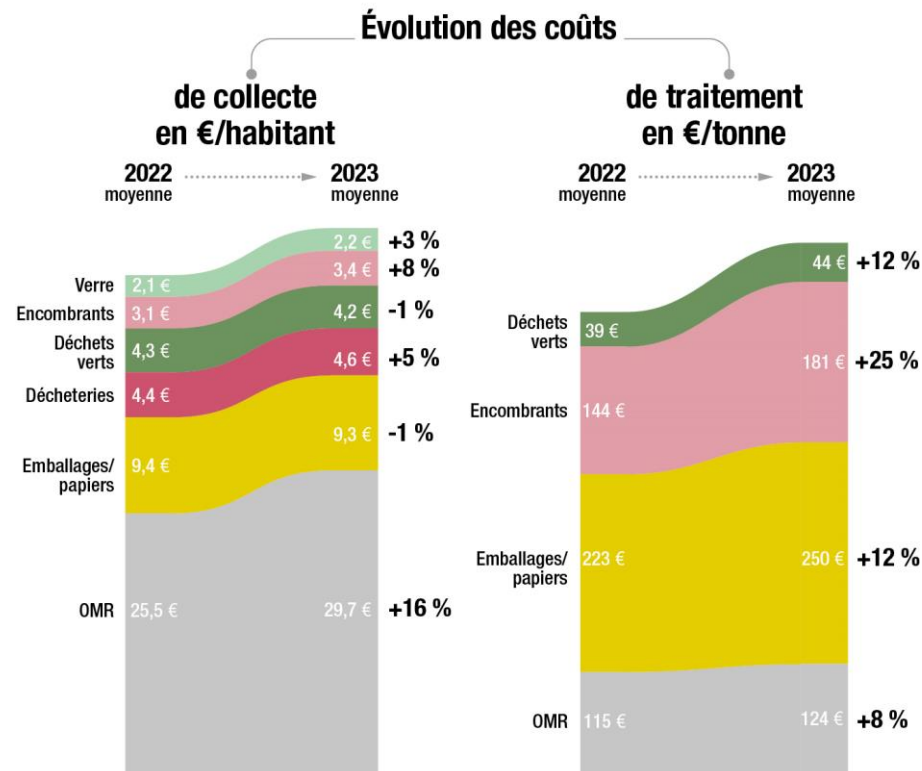
7 % Augmentation du coût aidé DMA HT€/hab. entre 2022 et 2023 sur la région Île-de-France

Le graphique ci-contre montre l'évolution des coûts moyens par flux pour la collecte et le traitement.

Les données 2022 sont issues du référentiel régional ORDIF publié en 2024.

L'augmentation des coûts est liée également aux augmentations ciblées des prix, à savoir, la main d'œuvre, le carburant mais également des taxes spécifiques aux déchets comme la TGAP*.

Au global, les coûts de collecte en €/hab. augmentent du fait de l'inflation. Quant aux coûts de traitement en €/t., le coût des encombrants et des OMR très sujet aux variations de fiscalité, montrent une augmentation plus importante.



© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF 2026
Source : ORDIF



*Taxe générale sur les activités polluantes appliquée aux tonnages entrants dans certaines installations de traitement de déchets

COÛTS DE GESTION DES DMA EN ÎLE-DE-FRANCE

QUELLE PART DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ?

Selon la hiérarchie des modes de traitement des déchets, la prévention des déchets est le premier maillon de la chaîne à prioriser. Pour autant, l'analyse des coûts des collectivités relève la très faible part des dépenses de prévention par rapport aux autres étapes de gestion.

En effet, les dépenses de prévention représentent en moyenne **1,1 €** par habitant en 2023.

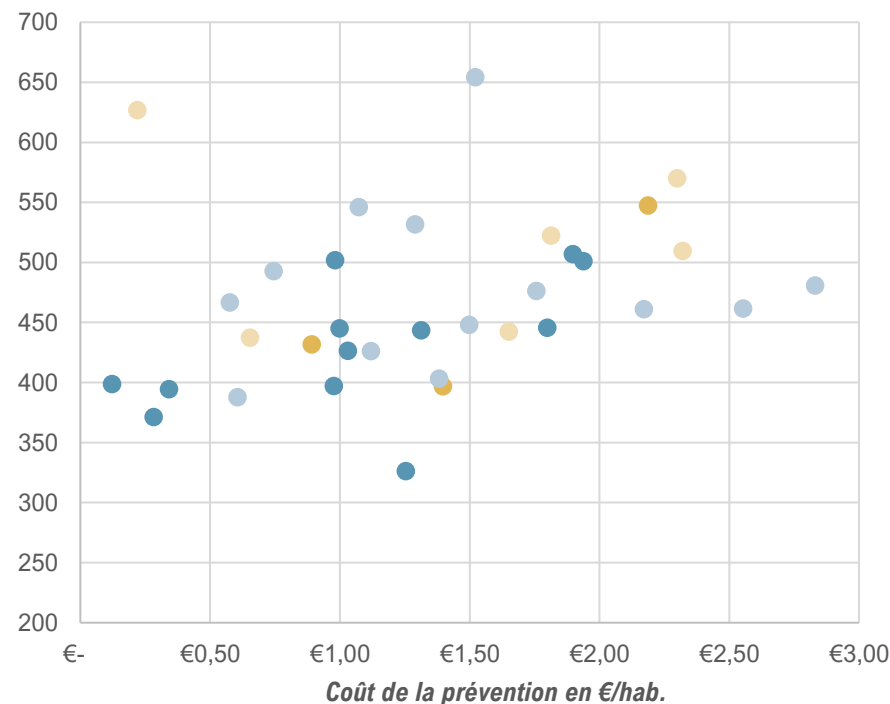
Proportionnellement aux charges de gestion des déchets la prévention représente moins d'1 % du total des charges.

Cependant, l'analyse de la production de DMA vis-à-vis du montant alloué à la prévention ne montre pas de lien ni d'impact clair sur la réduction.

80 % des collectivités ont des dépenses de prévention comprises entre 0,30 € et 2,26 € par habitant

Coûts de la prévention et production de DMA
Analyse par typologie d'habitat

Ratio de collecte des DMA en kg/hab.



Typologie d'habitat

- Mixte à dominante rurale
- Mixte à dominante urbaine
- Urbain
- Urbain dense



© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2026
Source : ORDIF

COÛTS DE GESTION DES DMA EN ÎLE-DE-FRANCE

Rappel relatif au financement du service

Le coût aidé est le coût restant à financer.
Le financement du SPPGD correspond selon les choix des collectivités à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) et redevance spéciale (RS). Il représente plus de 1,91 milliards d'euros en 2023.

En 2023, les contributions liées à la TEOM représentaient 97 % du financement total.

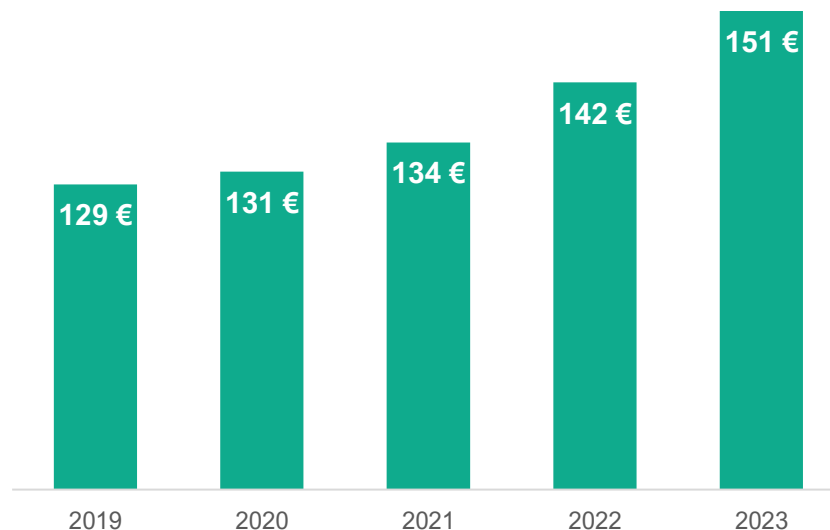
Une progression est observée chaque année au titre de cette dernière et représente entre 2022 et 2023 **+ 7 %** à l'échelle régionale.

Le montant du financement du service diffère par rapport aux coûts présentés justifié par le financement des services spécifiques comme les déchets des collectivités ou dépôts sauvages non intégrés dans le calcul global du coût ainsi que par la présence d'un surfinancement sur certains territoires

Pour plus d'infos : [*Financement du service public de gestion des déchets : quelle situation en 2023 ?*](#)

+ 7% Augmentation de la TEOM entre 2022 et 2023

Évolution du montant de TEOM en €/habitant



© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2026
Source : ORDIF

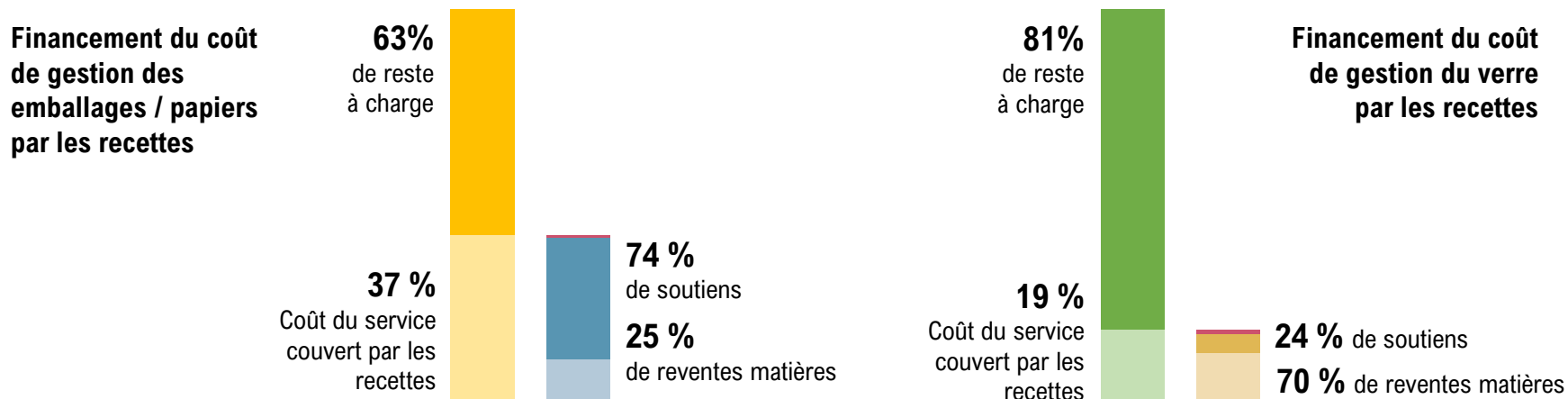
COÛTS DE GESTION DES DMA EN ÎLE-DE-FRANCE

Couverture des charges par les produits

L'enjeu pour les collectivités, en complément de limiter la hausse des dépenses, est également d'optimiser le niveau de recettes. Une augmentation des recettes permet de diminuer d'autant le coût net à la charge de la collectivité, et donc des usagers.

Les recettes sont majoritairement constituées de reventes matières (papier, plastiques, cartons, verre, métaux, etc.) mais également des soutiens financiers que peuvent reverser les éco-organismes dans le cadre de leurs missions.

Ainsi, les graphiques ci-dessous montrent, en moyenne, le niveau de financement du service par les recettes, et ce, pour les flux emballages / papiers et verre.



COÛTS DE GESTION DES DMA EN ÎLE-DE-FRANCE

Couverture du coût aidé TTC du service par le financement

Le montant de la TEOM ne doit pas être manifestement disproportionné par rapport au montant des dépenses exposées pour assurer l'enlèvement et le traitement des déchets issus du service public. S'il est toléré un surfinancement maximum de 10 %, la pratique a montré qu'une censure peut avoir lieu pour un excédent plus faible.

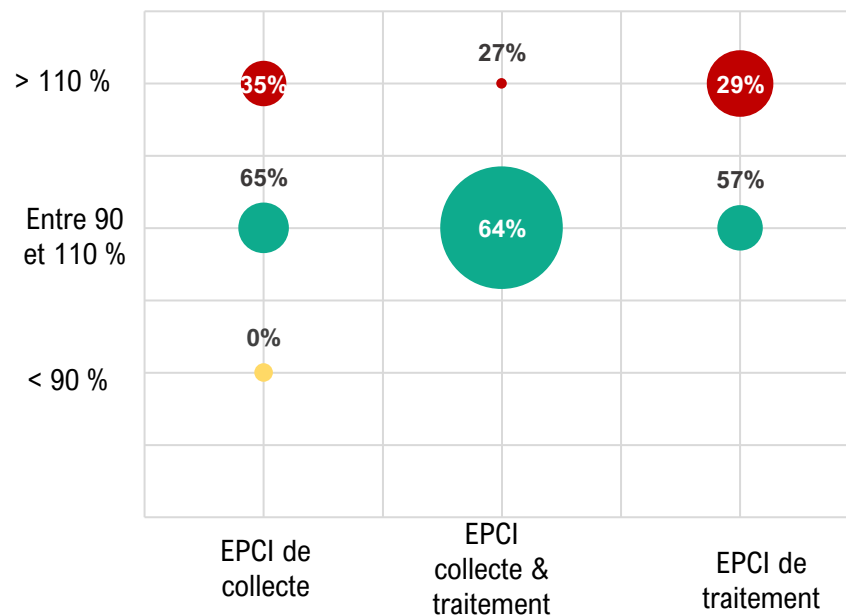
Les différentes censures impliquent donc une prudence pour les collectivités dans la détermination sincère du budget mais aussi dans leurs pratiques comptables.

Cependant, les facteurs externes de ces dernières années comme l'inflation ou encore les crises impactant les reprises matières peuvent exercer une forte influence sur le taux de couverture

Le graphique ci-contre détaille les niveaux de financement par les EPCI.

110 % Taux de couverture moyen du coût par le financement pour les EPCI franciliens possédant la compétence collecte

Répartition du niveau de financement par typologie d'EPCI



Éléments de lecture : 62% des EPCI de collecte et traitement ont un taux de couverture du coût par le financement situé entre 90 et 110%

COÛTS DE GESTION DES FLUX PAR ÉTAPE TECHNIQUE



Ordures ménagères résiduelles

Coût aidé moyen régional hors taxes 2023

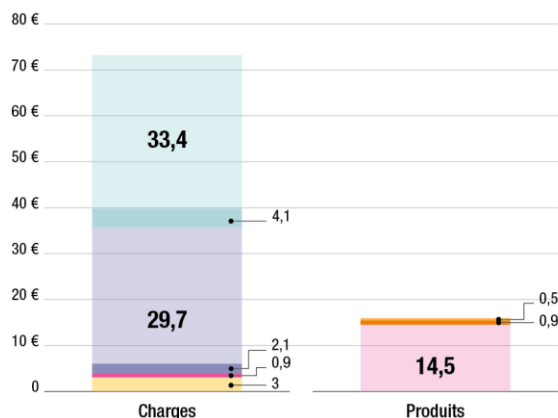


En 2023, le coût aidé hors taxes moyen en Île-de-France des OMR était de **57 €** par habitant et **217 €** par tonne.

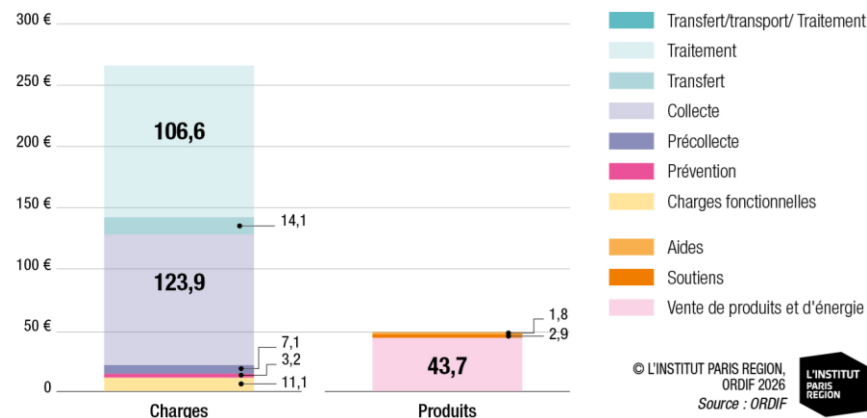
Pour rappel, le coût 2022 était de 52 € par habitant.

Les graphiques ci-dessous détaillent les charges et les produits liés au flux. Ainsi, le 1^{er} poste de dépense est le traitement avec un coût moyen de **124 €** par tonne, puis la collecte avec un coût moyen de **106 €** par tonne.

Coût de gestion des OMR par étape technique en €/habitant



Coût de gestion des OMR par étape technique en €/tonne



© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF 2026
Source : ORDIF



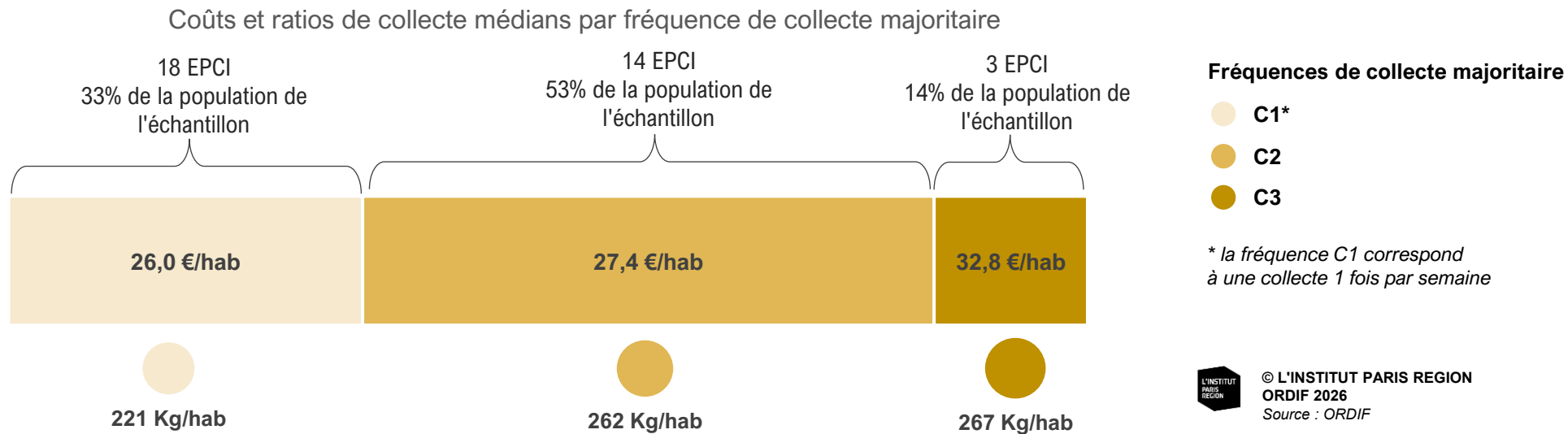
COÛTS DE GESTION DES FLUX PAR ÉTAPE TECHNIQUE



Ordures ménagères résiduelles

Le graphique ci-dessous montre l'impact de la fréquence de collecte des OMR. En effet, si 53 % de la population de l'échantillon bénéficie d'une fréquence de collecte en C2, plus la fréquence majoritaire est importante, plus le coût et les ratios de collecte sont importants.

La diminution de la fréquence de collecte est donc un levier de maîtrise des coûts et de production de déchets.



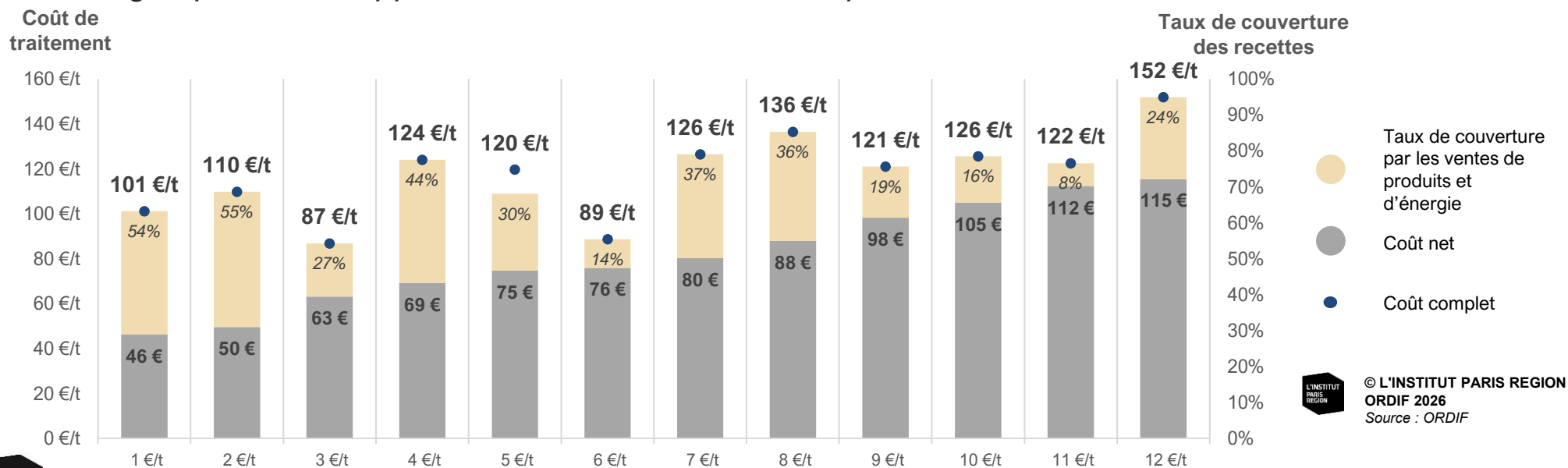
COÛTS DE GESTION DES FLUX PAR ÉTAPE TECHNIQUE

Ordures ménagères résiduelles

En 2023, le produit de revente d'énergie a permis, selon les EPCI, de couvrir entre **8 % et 55 % des coûts d'incinération**. (voir graphique ci-dessous).

Si les coûts complets d'incinérations vont de 87 € à 152 € par tonne, les coûts nets vont **de 46 € à 115 €** par tonne (y compris TGAP).

Ces écarts de coûts sont liés à la typologie de l'installation, sa capacité mais aussi ses performances énergétiques. *Pour rappel, en 2022, ces recettes ont permis de couvrir entre 11 % et 52 %*



COÛTS DE GESTION DES FLUX PAR ÉTAPE TECHNIQUE



Coût aidé moyen régional hors taxes 2023



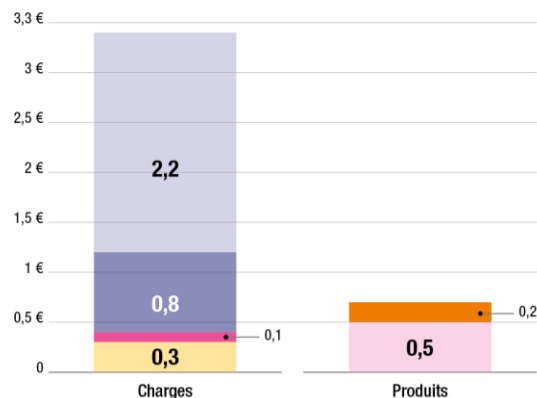
En 2023, le coût aidé hors taxes moyen en Île-de-France du verre était de **2,4 €** par habitant et **159 €** par tonne.

Pour rappel, le coût 2022 était de 2,4 € par habitant.

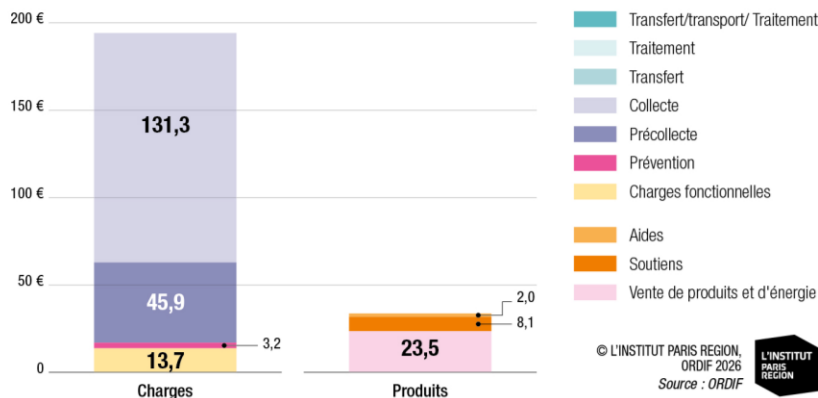
Les graphiques ci-dessous détaillent les charges et les produits liés au flux. Ainsi, le 1^{er} poste de dépense est la collecte avec un coût moyen de **131 €** par tonne, puis la précollecte avec un coût de **46 €** par tonne.

En parallèle, les soutiens et reventes matières ont représenté près de **32 €** par tonne.

Coût de gestion du verre par étape technique en €/ habitant



Coût de gestion du verre par étape technique en €/ tonne



COÛTS DE GESTION DES FLUX PAR ÉTAPE TECHNIQUE

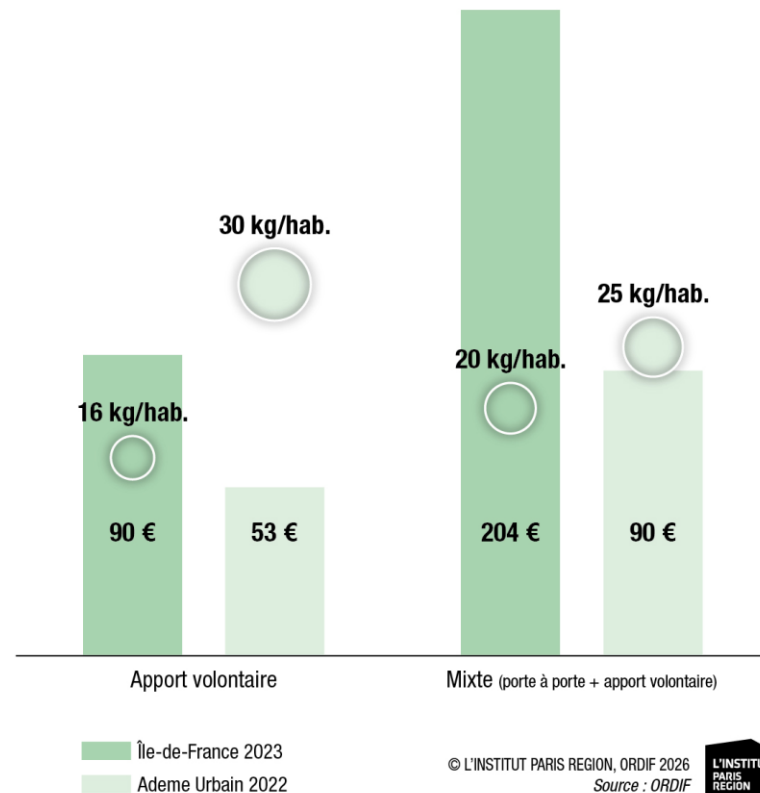


Le graphique ci-contre met en parallèle les coûts de collecte du verre selon les modes de collecte.

Tant en Île-de-France qu'au niveau national, le coût de collecte en € par tonne est plus faible sur les collectivités possédant un schéma de collecte en point d'apport volontaire : **90 €** contre **204 €** pour les territoires possédant schéma de collecte dit « Mixte » (porte-à-porte & apport volontaire)

Également, nous pouvons noter une légère amélioration de la performance en Île-de-France sur le périmètre en Mixte.

Coût de collecte du verre et performances selon le mode de collecte • médianes €/tonne



COÛTS DE GESTION DES FLUX PAR ÉTAPE TECHNIQUE



Emballages & papiers

Coût aidé moyen régional hors taxes 2023

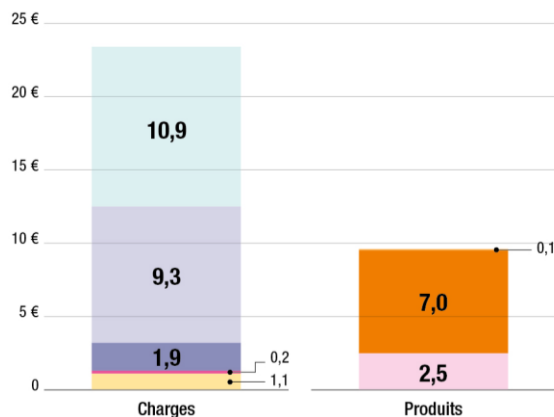


En 2023, le coût aidé hors taxes moyen en Île-de-France des emballages / papiers était de **14 €** par habitant et **346 €** par tonne. *Pour rappel, le coût 2022 était de 12 € par habitant.*

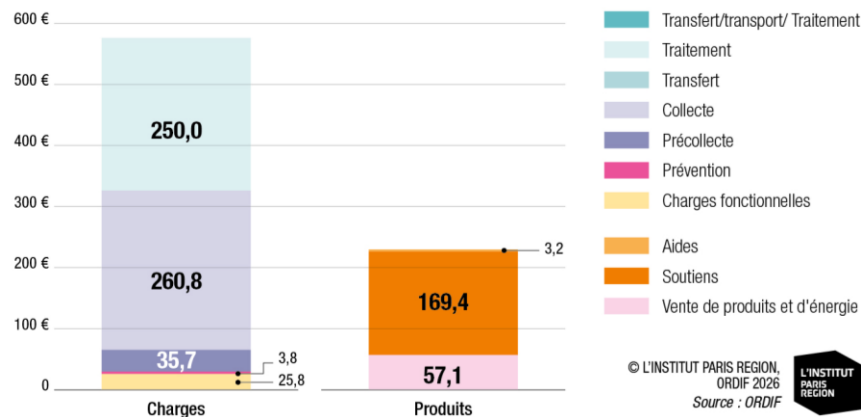
Les graphiques ci-dessous détaillent les charges et les produits liés au flux. Ainsi, le 1^{er} poste de dépense est la collecte avec un coût moyen de **261 €** par tonne, puis le tri avec un coût de **250 €** par tonne. Le coût de tri présenté comprend la gestion des refus.

En parallèle, les soutiens et reventes matières ont représenté près de **226 €** par tonne, moins qu'en 2022, année exceptionnelle.

Coût de gestion des emballages et papiers par étape technique en €/ habitant



Coût de gestion des emballages et papiers par étape technique en €/ tonne



© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF 2026
Source : ORDIF



COÛTS DE GESTION DES FLUX PAR ÉTAPE TECHNIQUE

Emballages & papiers

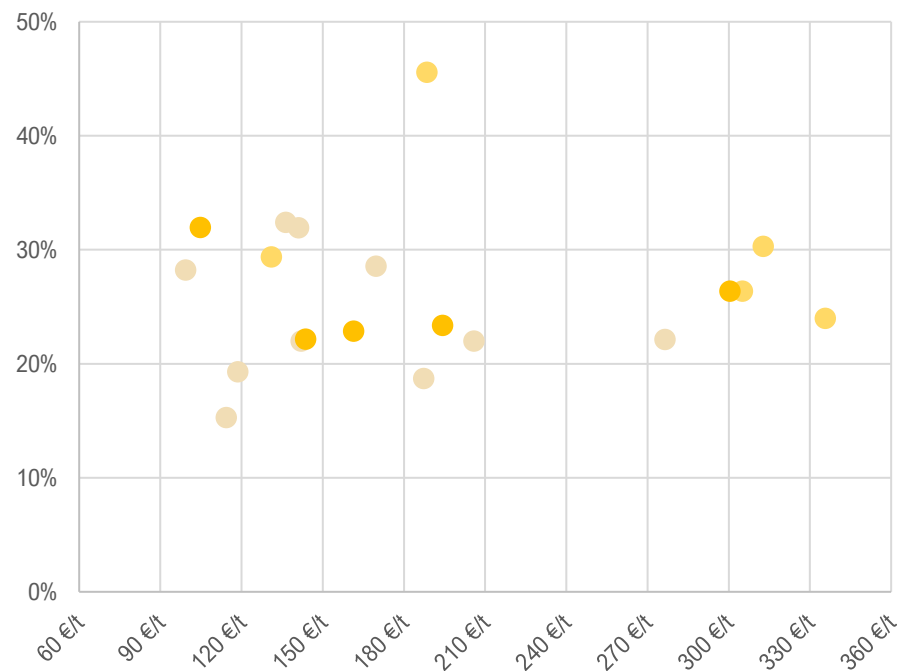
Si le coût du tri reste lié principalement aux outils industriels, il peut être également lié à la qualité du tri et aux performances.

Ainsi, le graphique ci-contre montre une dispersion des coûts entre **99 € et 336 €/tonne** pour les collectivités ayant un taux de refus entre 20 % et 30 %, et ce, malgré les performances.




Ces éléments justifient ainsi que le coût net du tri restent principalement liés aux outils industriels à disposition (capacités de tri, modalités d'exploitation, niveau de mise aux normes, etc.) mais également au contexte extérieur impactant les coûts de reprise des matières.

Coût de tri des emballages & taux de refus

Taux de refus



Performances de collecte de l'EPCI

 < 40 kg/hab.  Entre 40 et 50 kg/hab.  > 50 kg/hab.

COÛTS DE GESTION DES FLUX PAR ÉTAPE TECHNIQUE

Emballages & papiers

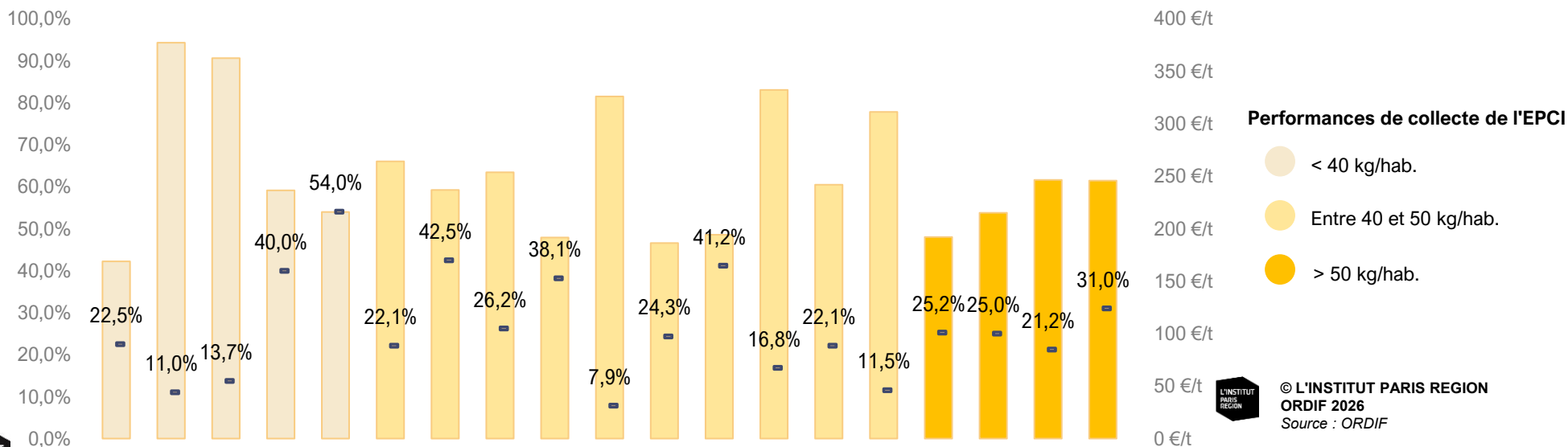
Le graphique ci-dessous montre les différents coûts de tri des emballages/papiers ainsi que le taux de couverture par les recettes matières.

Ainsi, ce dernier n'est pas uniquement lié aux performances des EPCI mais plutôt au coût du tri. En effet, nous voyons que, malgré quelques particularités, le taux de couverture diminue d'autant que le coût du tri augmente.

Taux de couverture du coût par les reventes matières

Taux de couverture du coût de tri par les recettes

Coût de tri



COÛTS DE GESTION DES FLUX PAR ÉTAPE TECHNIQUE



Déchèteries

Coût aidé moyen régional hors taxes 2023



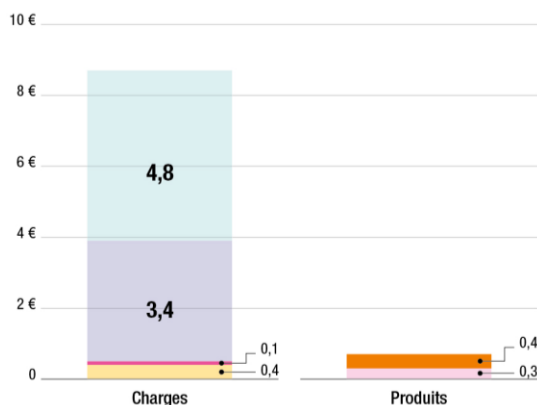
En 2023, le coût aidé hors taxes moyen en Île-de-France des déchèteries était de **15 €** par habitant et **228 €** par tonne.

Pour rappel, le coût 2022 était de 15 € par habitant.

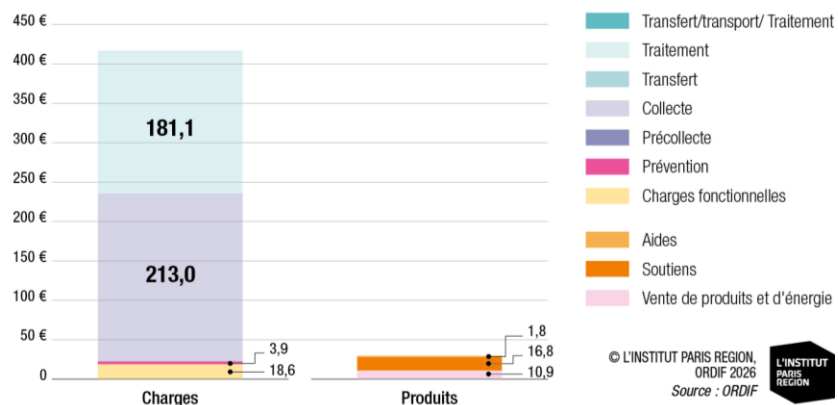
Les graphiques ci-dessous détaillent les charges et les produits liés au flux. Ainsi, le 1^{er} poste de dépense est le transfert/traitement avec un coût moyen de **160 €** par tonne, puis la collecte avec un coût de **65 €** par tonne.

En parallèle, les soutiens et reventes matières n'ont représenté seulement **11 €** par tonne.

Coût de gestion des déchèteries par étape technique en €/habitant



Coût de gestion des déchèteries par étape technique en €/tonne



© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF 2026
Source : ORDIF

COÛTS DE GESTION DES FLUX PAR ÉTAPE TECHNIQUE



Déchèteries

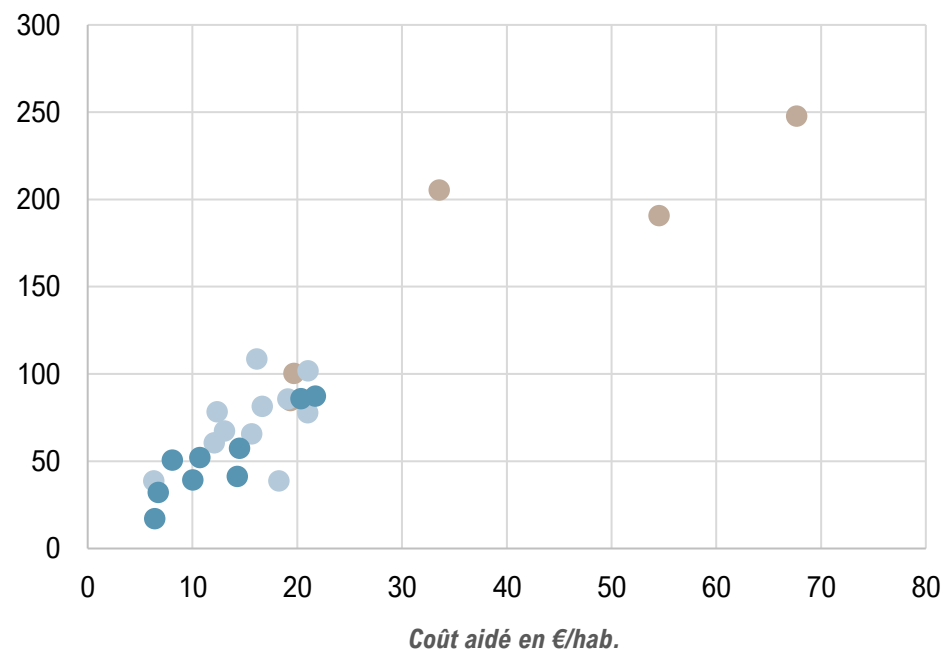
L'analyse de l'échantillon de collectivités, via le graphique ci-dessous, confirme d'une part que le coût aidé de gestion des déchèteries augmente avec le ratio de collecte.

Nous pouvons également noter que les collectivités de typologie « mixte » ont des ratios et coûts plus importants.

Ceci se justifie par un réseau de déchèteries plus dense et d'une meilleure utilisation de ce réseau par les usagers. Ainsi, les services de collecte en porte-à-porte des déchets occasionnels sont moins importants.

Corrélation entre de coût aidé et les performances de collecte en déchèterie selon la typologie d'habitat

Ratio de collecte hors gravats en kg/hab.



Typologie d'habitat

Mixte Urbain Urbain dense



© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2026
Source : ORDIF

COÛTS DE GESTION DES FLUX PAR ÉTAPE TECHNIQUE



Encombrants

Coût aidé moyen régional hors taxes 2023

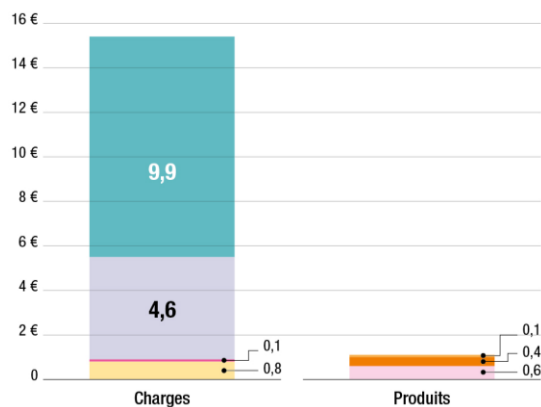


En 2023, le coût aidé hors taxes moyen en Île-de-France des encombrants hors déchèteries était de **7,9 €** par habitant et **387 €** par tonne.

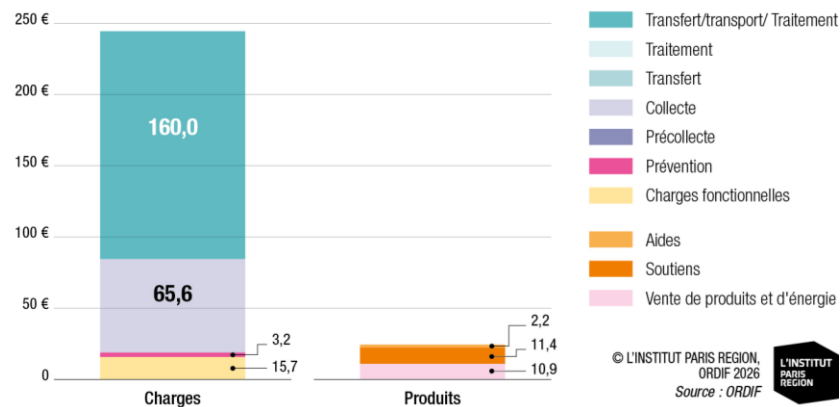
Pour rappel, le coût 2022 était de 7,1 € par habitant.

Les graphiques ci-dessous détaillent les charges et les produits liés au flux. Ainsi, le 1^{er} poste de dépense est la collecte avec un coût moyen de **213 €** par tonne, puis le traitement, qui ne cesse d'augmenter, avec un coût de **181 €** par tonne.

Coût de gestion des encombrants par étape technique en €/ habitant



Coût de gestion des encombrants par étape technique en €/ tonne



© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF 2026
Source : ORDIF

COÛTS DE GESTION DES FLUX PAR ÉTAPE TECHNIQUE



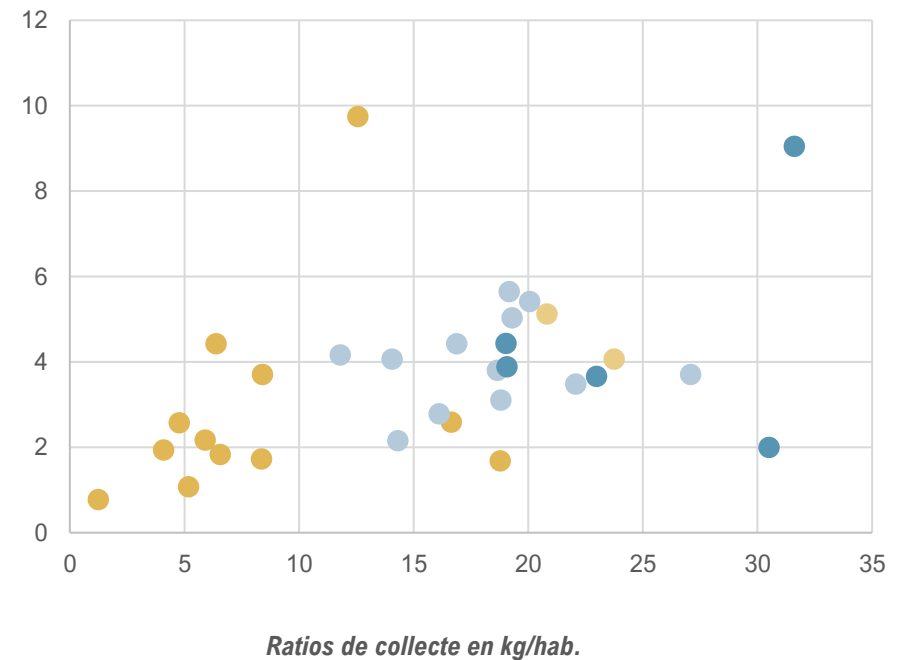
Encombrants

L'analyse de l'échantillon de collectivités confirme d'une part que le coût de collecte des encombrants en €/hab. augmente avec le ratio de collecte, et d'autre part que le ratio de collecte augmente avec la fréquence principale de collecte proposée.

Une analyse globale avec le flux déchèteries permettrait de mesurer les performances globales de gestion des déchets occasionnels. En effet, les collectivités possédant une fréquence de collecte régulière sont plutôt de typologie urbaine et sujettes à des carences en déchèteries. Un niveau de service complémentaire en porte-à-porte est donc nécessaire pour capter les déchets valorisables.

Coûts & ratios de collecte des encombrants selon la fréquence de collecte principale

Coûts de collecte en €/hab.



Fréquences de collecte

- 1 fois par trimestre ou moins
- Sur RDV

- C0,25
- C0,5 à C1



© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2026
Source : ORDIF

COÛTS DE GESTION DES FLUX PAR ÉTAPE TECHNIQUE



Déchets verts

Coût aidé moyen régional hors taxes 2023

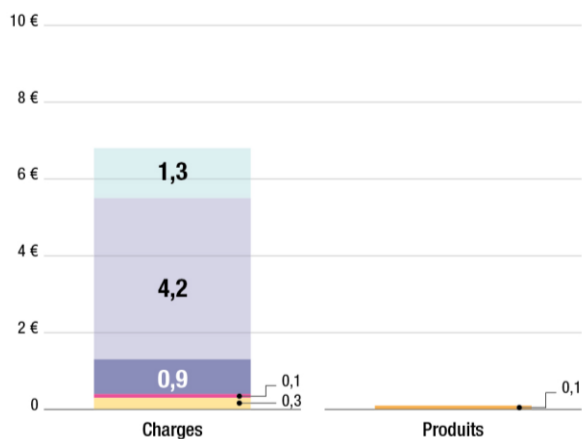


En 2023, le coût aidé hors taxes moyen en Île-de-France des déchets verts hors déchèteries était de **6,8 €** par habitant et **258 €** par tonne.

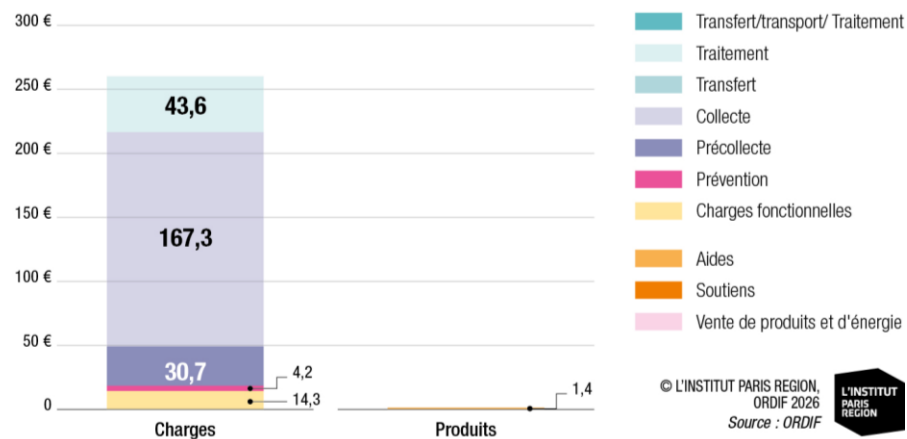
Pour rappel, le coût 2022 était de 6,7 € par habitant.

Les graphiques ci-dessous détaillent les charges et les produits liés au flux. Ainsi, le 1^{er} poste de dépense est la collecte avec un coût moyen de **167 €** par tonne, puis le traitement avec un coût de près de **44 €** par tonne.

Coût de gestion des déchets verts par étape technique en €/habitant



Coût de gestion des déchets verts par étape technique en €/tonne



© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF 2026
Source : ORDIF

COÛTS DE GESTION DES FLUX PAR ÉTAPE TECHNIQUE



Déchets verts

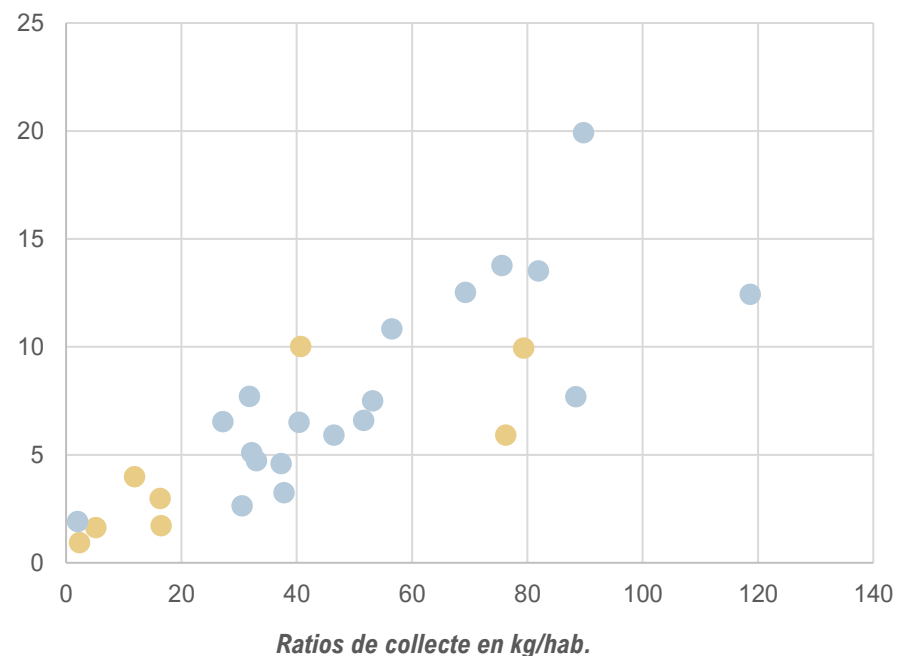
L'analyse de l'échantillon de collectivités confirme d'une part que le coût de collecte des déchets verts en €/hab. augmente avec le ratio de collecte.

En effet, les modes de facturation des prestations possédant généralement une part variable à la tonne, le coût global de collecte en est proportionnellement impacté.

En revanche, la fréquence de collecte n'a pas de lien avec les coûts, ni les ratios de collecte. En effet, ce flux reste très variable et saisonnier.

Coûts & ratios de collecte des déchets verts selon la fréquence de collecte principale

Coûts de collecte en €/hab.



Fréquences de collecte

● C0,5 ● C1



© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2026
Source : ORDIF

MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

L'ORDIF anime un observatoire des coûts en Île-de-France pour pouvoir communiquer aux gestionnaires de ce service public des éléments de référence en la matière et leur permettre de situer leurs coûts au regard de « standards » régionaux ou nationaux.

Grâce à la formalisation par l'ADEME d'un cadre de présentation et d'identification des coûts, le service public de prévention et de gestion déchets est aujourd'hui l'un des rares à bénéficier d'un outil partagé et reconnu par toutes les parties prenantes du secteur.

Ce cadre, dénommé « matrice des coûts », vise à présenter, à partir des données de la comptabilité publique, les coûts du service en fonction des différents types de déchets gérés par les collectivités.

Ce suivi régional répond également à l'objectif fixé par le Conseil Régional qui, dans le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) publié en novembre 2019, recommande notamment de « suivre les coûts de prévention et de gestion des déchets à l'échelle de chaque territoire » et « d'améliorer la connaissance des coûts par la mise en place d'une matrice des coûts » [*plus de détails page 34*](#)

MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

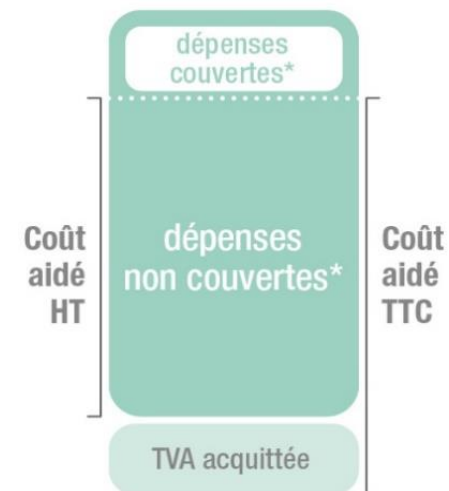
Grâce à la matrice des coûts, des définitions standardisées ont été établies. Quatre types de coût peuvent être déterminés :

- **Le coût complet** : somme de l'ensemble des charges ;
- **Le coût technique** : différence entre le coût complet et les recettes industrielles ;
- **Le coût partagé** : différence entre le coût technique et les soutiens des sociétés agréées ;
- **Le coût aidé** : différence entre l'ensemble des charges et l'ensemble des produits (voir graphique ci-contre)

Sauf mention contraire, les indicateurs exprimés en €/hab. pour identifier l'ensemble des coûts de gestion d'un flux sont des coûts aidés, c'est-à-dire des coûts nets de l'ensemble des produits liés au service [recettes industrielles, soutiens des sociétés agréées, autres aides].

Les coûts des étapes techniques de gestion des déchets [collecte, traitement] sont quant à eux des coûts complets ou des coûts techniques [nets des recettes industrielles].

Coûts exprimés par la matrice



* Couvertes par les recettes de la collectivité (soutiens des éco-organismes, ventes de matériaux et subventions)

© L'INSTITUT PARIS REGION,
ORDIF 2022
Source : ADEME



MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

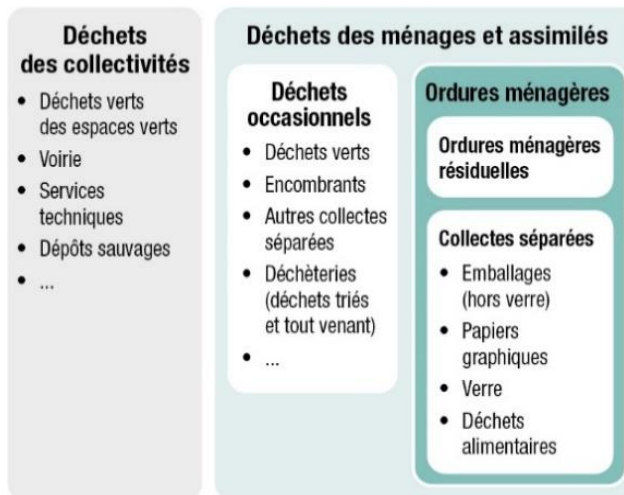
Les collectivités compétentes pour la collecte prennent en charge les déchets ménagers et assimilés [DMA] : ordures ménagères résiduelles [OMR], emballages & papiers, verre, déchets alimentaires, encombrants et déchets verts collectés en ou hors déchèteries.

En complément, certaines structures peuvent être amenées à prendre en charge des déchets situés à la « frontière » du service public : déchets des collectivités, déchets de corbeilles de rues, dépôts sauvages, etc. La prise en charge de ces déchets peut être financièrement assumée ou non par les collectivités ou intégrée ou non dans le budget « déchet ».

Afin de s'assurer un périmètre homogène dans l'analyse des coûts, il a été décidé de ne pas intégrer les montants pris en charge au titre de ces déchets non ménagers.

Les coûts présentés ici ne portent donc que sur les seuls DMA.

Déchets collectés par le service public



© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF 2021
Source : ORDIF



MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

Le tableau ci-contre présente une matrice simplifiée indiquant quel niveau de compétence a été privilégié pour identifier les différents coûts de référence par type de flux et postes de charges/produits :

Périmètre de compétence retenu dans le calcul des indicateurs

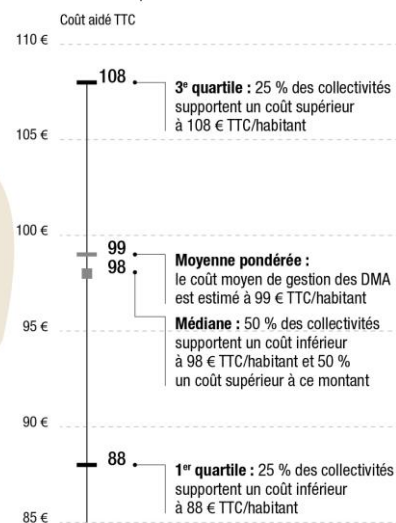
	OMR	Verre	Emballages/papiers	Déchetteries	Encombrants Déchets verts	Biodéchets
Charges						
Fonctionnelles	●	●	●	●	●	●
Collecte et précollecte	●	●	●	○	●	○
Transfert/transport	●	●	●	○	●	○
Traitement	●	●	●	○	●	○
Produits						
Industriels et soutiens	●	●	●	○	●	○
Aides	●	●	●	●	●	●
TVA acquittée	●	●	●	●	●	●

● Échelon «collecte» ● Échelon «traitement» ● Échelon «collecte et traitement»
○ Différent selon les territoires

© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF 2022
Source : ORDIF



Indicateurs de dispersion



© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF 2022
Source : ORDIF

Différents indicateurs agrégés ont été définis dans le cadre de cette étude. Les médianes et les quartiles sont des indicateurs exprimant des dispersions de coûts. Ils ne sont pas sensibles à la taille des collectivités. Le graphique ci-contre met en évidence les définitions des différents indicateurs.

La moyenne pondérée calculée ici a été déterminée en appliquant le produit entre les montants unitaires de référence déterminés [en €/t. ou €/hab.] et les tonnes/populations de référence observées en Île-de-France.

PLANIFICATION RÉGIONALE

La Région Île-de-France a adopté en novembre 2019 un nouveau Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) prévu par l'article L. 541-13 du code de l'environnement. Porté et animé par la Région, il vise à coordonner les actions entreprises par l'ensemble des acteurs du territoire franciliens concernés par la prévention et la gestion des déchets (collectivités, entreprises, éco-organismes, associations...).

Ce plan comprend **9 grandes orientations** :

1. lutter contre les dépôts sauvages, les mauvaises pratiques et les sites illicites ;
2. assurer la transition vers une économie circulaire ;
3. assurer une mobilisation générale pour réduire la production de déchets ;
4. mettre le cap sur le zéro déchet valorisable enfoui ;
5. relever le défi du recyclage matière et organique ;
6. optimiser la valorisation énergétique ;
7. mettre l'économie circulaire au cœur des grands chantiers franciliens ;
8. réduire la nocivité des déchets dangereux ;
9. prévenir et gérer les déchets de situation exceptionnelle

PLANIFICATION RÉGIONALE

Sur le sujet de la connaissance des coûts, le PRPGD recommande notamment de « **suivre les coûts de prévention et de gestion des déchets à l'échelle de chaque territoire** » et « **d'améliorer la connaissance des coûts par la mise en place d'une matrice des coûts** » ou encore « améliorer la connaissance des coûts et optimiser le service public de gestion des déchets en intégrant les objectifs et attendus réglementaires (biodéchets, REP, ECT, ...)»

Région Île-de-France, Plan régional de prévention et gestion des déchets (PRPGD), adopté en novembre 2019.

<https://www.iledefrance.fr/PRPGD>

Région Île-de-France 2023, Rapport de suivi du PRPGD #3

<https://www.ordif.fr/nos-ressources/publications/rapport-de-suivi-3-du-plan-regional-de-prevention-et-de-gestion-des-dechets-prpgd-dile-de-france/>

Région Île-de-France 2024, Rapport d'évaluation du PRPGD

<https://www.ordif.fr/nos-ressources/publications/rapport-devaluation-du-plan-regional-de-prevention-et-de-gestion-des-dechets-prpgd-dile-de-france-donnees-2022/>

Référentiel régional des coûts en Île-de-France – données 2022





L'INSTITUT PARIS REGION
Campus Pleyad | 66/68 rue Pleyel
93200 Saint-Denis

Directeur général : Nicolas BAUQUET
Directeur de l'Observatoire régional des déchets – ORDIF :
Helder DE OLIVEIRA
Étude réalisée avec la collaboration du groupe expert
Economie de l'ORDIF

Avec le soutien de



Aurélie TUPEK

aurelie.tupek@institutparisregion.fr

+ 33 (0)1 77 49 79 07